

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Séance du 24 mai 2018

art. 16 Code Municipal : **35**
en exercice : **35**

Compte-rendu affiché le 1^{er} juin 2018

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2018

qui ont pris part à la
délibération **35**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Président : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. Thibaut ASTIER

Secrétaire auxiliaire : M. ROIRE, Directeur Général
des Services

OBJET

16

**Restauration de l'église
du Centre (tranche 1) –
création d'une autorisation
de programme**

Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,
GIORDANO, AKNIN (à partir du rapport n° 2), MOUSSA,
BARRELLON, BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-
BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHËN, CAUCHE, DUMOND,
PATTEIN, FUSARI (à partir du rapport n° 9, pouvoir à
Mme MOUSSA jusqu'au rapport n° 8), ASTRE, RODRIGUEZ,
VILLARET, GRÉLARD, ALLES, ASTIER, VALENTINO,
COATIVY, TULOUP, LATHUILIÈRE, PONTVIANNE,
PERNOLLET, VERDIER, REPLUMAZ,

Membres excusés : MM. MOMIN (pouvoir à Mme NOUHËN),
ELEFATHERATOS (pouvoir à M. TULOUP), ISAAC-SIBILLE
(pouvoir à Mme LATHUILIÈRE), CAMINALE (pouvoir à
M. PONTVIANNE).

M. AKNIN, Adjoint au Maire, explique que par délibération du 5 avril 2018, le conseil municipal a approuvé l'Avant-Projet Définitif de la tranche ferme de cette opération (façades et mise en accessibilité) pour un montant de 1 500 230,80 € HT.

Compte tenu du montant estimatif du projet et de la période prévisionnelle de réalisation des travaux, il est proposé, pour en assurer le pilotage budgétaire, d'ouvrir une autorisation de programme. Ce mode de gestion dynamique permettra :

- de renforcer la transparence et la visibilité financière du projet, en programmant à l'échelle pluriannuelle les crédits affectés à la réalisation de l'opération,
- de limiter la mobilisation prématurée de crédits de recettes en ajustant les ressources au fur et à mesure des besoins et en fonction de l'avancement effectif des travaux,
- d'accroître la lisibilité du budget en améliorant les taux de réalisation et en supprimant les reports de crédits.

1. Détermination du volume initial de l'autorisation de programme

Au vu de l'Avant-Projet Définitif, il est proposé, selon les modalités ci-après, de fixer le montant initial de l'autorisation de programme à 2 200 000 € TTC. Ce montant pourra être ajusté, le cas échéant, au regard de l'attribution effective des marchés de travaux.

	Montant HT	Montant TTC
TRAVAUX	1 500 231 €	1 800 277 €
MAITRISE D'ŒUVRE	128 870 €	154 644 €
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE	21 419 €	25 702 €
<i>Dont CT</i>	<i>6 300 €</i>	<i>7 560 €</i>
<i>Dont CSPS</i>	<i>3 290 €</i>	<i>3 948 €</i>
<i>Dont OPC</i>	<i>11 829 €</i>	<i>14 194 €</i>
DEPENSES ACCESSOIRES (dont désamiantage)	50 000 €	60 000 €
REVISION DE PRIX	50 000 €	60 000 €
IMPREVUS ET ALEAS	82 814 €	99 377 €
TOTAL AUTORISATION DE PROGRAMME	1 833 334 €	2 200 000 €

2. Phasage et plan de financement de l'autorisation de programme

Au vu de l'échéancier prévisionnel de réalisation de l'opération, le phasage des crédits de paiement de l'autorisation de programme serait fixé comme suit :

Montant de l'Autorisation de programme	Réalisé au 31 12 17	CP 2018	CP 2019	CP 2020
2 200 000,00 €	41 851,20 €	500 000,00 €	1 300 000,00 €	358 148,80 €

Sans préjudice des financements complémentaires qui pourraient être obtenus par la commune, notamment dans le cadre de la campagne de souscription populaire actuellement en cours, le plan de financement prévisionnel du projet se présente comme suit :

FCTVA	360 888 €
Autofinancement/emprunt	1 839 112 €
TOTAL	2 200 000 €

Les membres du conseil municipal sont appelés à :

- approuver la création d'une autorisation de programme pour la première tranche de l'opération de restauration de l'église du centre.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions),
APPROUVE la création d'une autorisation de programme pour la première tranche de
l'opération de restauration de l'église du centre tel qu'indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI